

CONVOCATION

L'an deux mil douze, le vingt-quatre septembre à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion des Eaux de l'Aa, s'est réuni à la salle annexe de la salle des fêtes d'Esquerdes, à la suite de convocations adressées à domicile le 17 septembre 2012.

ORDRE DU JOUR

- ▶ Adoption du compte rendu de la séance du 20 juin 2012

DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

N° 1 - Désignation d'un Secrétaire de Séance

RAPPORTEUR

M. DENIS

PREVENTION DES CRUES

N° 2 - Mobilisation du champ d'expansion des crues - archéologie préventive

M. DHALLEINE

N° 3 - PAPI - Etude d'évaluation - attribution du marché

M. DHALLEINE

RESSOURCE EN EAU

N° 4 - Ressource en eau - prospection mutualisée - volet travaux

M. DENIS

PERSONNEL

N° 5 - Remplacement congé maternité

M. DENIS

N° 6 - Mise en place du temps partiel au sein du SmageAa pour les agents titulaires, stagiaires et non titulaires

M. DENIS

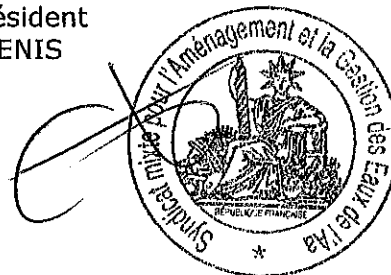
FINANCES

N° 7 - Modification budgétaire n°1

M. DENIS

QUESTIONS DIVERSES

Pour extrait conforme
Le Président
C.DENIS



COMITE SYNDICAL DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2012

A 18 h 30 à la salle annexe de la salle des fêtes d'Esquerdes

L'an deux mil douze, le 24 septembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle annexe de la salle des fêtes d'Esquerdes, à la suite des convocations adressées à domicile le 17 septembre 2012 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Mathieu PRUVOST, Francis DUCROCQ et Anicet CHOQUET, vice-Présidents,
Messieurs François SEGURA, André BAES, Jacques DRIEUX, Jean-Luc HOCHART, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, Jean-Michel BOUHIN, et René DEBOUDT délégués titulaires,
Messieurs André DUWAT, Dominique LARDEUR, et Francis BERQUEZ délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Francis DOYER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, vice-Président,
Monsieur Jean-Claude CORDONNIER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président,
Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, vice-Président
Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DUCROCQ, vice-Président,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, représenté par Monsieur Dominique LARDEUR, délégué suppléant,
Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire, représenté par Monsieur André DUWAT, délégué suppléant,
Monsieur Patrick HUGUET, délégué titulaire, représenté par Monsieur Francis BERQUEZ, délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés :

Messieurs David CAPITAINÉ, Gérard FLAMENT, et Jean-Claude BONNE, délégués titulaires
Monsieur Bertrand PETIT, Madame Claudine DUCATEL, Monsieur Bernard HIBON, délégués suppléants

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant était de :
23.

Le Comité syndical est accueilli par Monsieur Christian DENIS, Président du SmageAa, qui remercie la commune d'Esquerdes et tout particulièrement Monsieur Gilbert CHIQUET d'avoir mis à la disposition du SmageAa ces nouveaux locaux accueillants. Monsieur Christian DENIS constate ensuite que le quorum est atteint et donne lecture des excusés et des pouvoirs. Il propose l'adoption du compte rendu de la réunion du 20 juin 2012 voté à l'unanimité et, conformément à l'article L 2121.15 du code des collectivités territoriales, propose de nommer Monsieur Anicet CHOQUET comme secrétaire de séance.

PREVENTION DES CRUES

Question 2 : Mobilisation du champ d'expansion des crues de l'Aa – archéologie préventive

Monsieur Francis DHALLEINE donne lecture du projet de délibération.

Il rappelle que le Préfet de Région a prescrit le 24 mai 2011 des diagnostics archéologiques sur 9 des 10 champs contrôlés. Le Centre Départemental d'Archéologie (Conseil Général du Pas-de-Calais) réalise ces diagnostics. L'année dernière les sites 2, 3 et 4 ont été diagnostiqués. Cette année trois nouveaux sites seront diagnostiqués : il s'agit des sites 5, 6 et 7.

Monsieur Francis DHALLEINE précise qu'un arrêté préfectoral pour pénétration temporaire des propriétés privées a été sollicité ainsi que des autorisations amiables. Des états des lieux seront signés avec chaque occupant, le SmageAa s'engageant à remettre les terrains en état et à indemniser les pertes de récolte dues à la réalisation de ces diagnostics, conformément au « protocole d'indemnisation des préjudices fonciers et agricoles liés à l'aménagement et au fonctionnement des champs d'inondation contrôlée » signé le 1 avril 2011 (article 3.3).

Les barèmes appliqués sont ceux en vigueur au moment des travaux

Nature des cultures	Indemnité à verser par hectare (2011-2012)	Indemnité à verser par mètre carré (2011-2012)
Prairies temporaires / Ray Grass	2 834 €	0,283 €
Prairies permanentes	2 582 €	0,258 €

Ce barème pourra être actualisé en fonction de l'évolution des accords en cours.

Monsieur Francis DHALLEINE propose ensuite au Comité Syndical d'autoriser le Président à :

- signer les conventions de mise en œuvre avec le Conseil Général du Pas de Calais,
- désigner Agnès Boutel, directrice, et, Vincent Prêtre, animateur agricole, représentants légaux du SmageAa pour la signature des procès-verbaux avec le représentant du Conseil Général, pour la mise à disposition des terrains et les fins de chantier notamment,
- signer les conventions (ou états des lieux contradictoires) avec les occupants des parcelles en vue du versement d'éventuelles indemnités,
- engager les dépenses liées à l'indemnisation prévues au budget primitif 2012 (chapitre 011)
- engager les dépenses liées au terrassement prévues au budget primitif 2012 (chapitre 23)

Monsieur Jean-Luc HOCHART demande si les diagnostics archéologiques se feront uniquement sous les digues. Il lui a été répondu par Agnès BOUTEL et Vincent PRETRE que l'intervention sera indemnisée sur la surface travaillée, et ce sur la base des rapports fournis par les archéologues.

A l'unanimité le Comité Syndical a voté la délibération.

Question 3 : Programme d'action de prévention des inondations – Etude d'évaluation – attribution du marché

Monsieur Francis DHALLEINE donne lecture du projet de délibération. Dans le cadre du PAPI de l'Audomarois, il est nécessaire de lancer une étude afin d'améliorer la connaissance actuelle du risque d'inondation.

L'étude aura pour objectifs :

- De réaliser des Analyses Coût Bénéfice sur les projets de travaux d'un montant supérieur à 2 millions d'euros et sur le projet global du PAPI. Ces analyses coût bénéfice permettent d'évaluer l'intérêt économique des mesures de réduction du risque d'inondation et constitue un élément indispensable pour l'octroi de subvention de la part de l'Etat sur les projets de travaux ;
- D'établir une évaluation à mi-parcours ;
- D'établir une évaluation en fin de programme.

Une consultation sous forme de marché à procédure adaptée a été lancée le 31 juillet 2012.

7 dossiers ont été retirés sur la plateforme de dématérialisation.

3 plis (candidature et offre) ont été reçus dans les délais.

Réunie le 13 septembre 2012, la commission d'appel d'offre a émis un avis favorable pour l'offre de la société V2R Ingénierie & Environnement pour un montant de 21 000 € HT.

Monsieur Francis DHALLEINE évoque ensuite de le plan de financement précisant que des levés topographiques complémentaires devront être réalisés pour mener à bien cette étude estimée à environ 94 484 € TTC.

	Budget 2012-2018 (en € TTC)			Total
	Phase 1 2012-2013	Phase 2 2015	Phase 3 2018	
Etude d'évaluation	15 787 €	3 947 €	5 382 €	25 116 €
Levés topographiques	94 484 €	0 €	0 €	94 484 €
				119 600 €

Financements	Etat (FPRNM) (en € TTC)		Agence de l'Eau (en € TTC)		Maître d'ouvrage (en € TTC)		Total (en € TTC)	
Taux global et total	50%	59 800 €	28%	33 081 €	22%	26 719 €	119 600 €	
Etude d'évaluation	Phase 1	50%	7 894 €	30%	4 736 €	20%	3 157 €	15 787 €
	Phase 2-3	50%	4 664 €	0%	0 €	50%	4 664 €	9 329 €
Levés topographiques	50%	47 242 €	30%	28 345 €	20%	18 897 €	94 484 €	

Répartition pluriannuelle	2012	2015	2018	Total (en € TTC)
Etat (FPRNM)	55 136 €	1 973 €	2 691 €	59 800 €
Agence de l'Eau	33 081 €	0 €	0 €	33 081 €
Maître d'ouvrage	22 054 €	1 973 €	2 691 €	26 719 €
				119 600 €

Il propose enfin au Comité Syndical :

- d'attribuer le marché de l'étude d'évaluation du PAPI de l'Audomarois à la société V2R Ingénierie & Environnement,
- d'autoriser le président à signer, avec le titulaire désigné ci-dessus, le marché et tous documents y afférent,
- d'accepter le plan de financement présenté ci-dessus,
- d'autoriser le Président à effectuer les demandes de subvention auprès des partenaires financiers,
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces de ce dossier,
- d'autoriser le Président à engager les dépenses prévues au budget primitif.

A l'unanimité le Comité Syndical a voté la délibération.

RESSOURCE

Question 4 : Ressource en eau – prospection mutualisée – volet travaux

Monsieur Christian DENIS donne lecture du projet de délibération.

Il rappelle que le SmaageAa assure la maîtrise d'ouvrage d'une étude de prospection de ressource en eau pour le compte de la Commission Locale de l'Eau de l'Audomarois (délibération du 3 juin 2010). Cette étude est en cours de réalisation.

A ce stade, une consultation a été menée afin de sélectionner une entreprise pour réaliser les piézomètres et les forages d'essai. Ces travaux doivent permettre la connaissance de la qualité et de la quantité de la ressource en eau souterraine et des paramètres hydrodynamiques.

La consultation s'est terminée le 30 juillet 2012. 3 plis ont été reçus. La Commission d'Appel d'offre a été réunie à titre consultatif le 13 septembre dernier et a émis un avis favorable à l'offre proposée par la société Picardie Forage.

Ces travaux bénéficieront de financements au regard du plan prévu initialement entre les différents partenaires.

Monsieur Christian DENIS présente ensuite le budget prévisionnel

Dépenses prévisionnelles

Dépenses d'investissement en €HT	2013
TF1 7 Piézomètres	140 898,30
TF2 7 Forages d'essais	317 145,38
TF3 Prestations associées	159 654,24
TC1 Piézomètres aux alluvions	1 838,00
TC2 Pompage d'essai piézomètre craie	5 748,00
TC3 Essais de nappe	170 635,00
Indemnités des propriétaires et/ou exploitants agricoles	12 000,00
Total	807 918,92
Piézo mètres pris en charge dans la convention n°86253 (TF1 + TC1)	-142 736,30
Reste à financer	665 182,62

Plan de financement prévisionnel

Financements		
Agence de l'Eau	50%	332 591,00
SMAERD	28%	186 251,00
CASO	11%	73 170,00
Noreade	11%	73 170,00
Total		665 182,00

Monsieur Christian DENIS rappelle que le financement est prévu par clé de répartition en fonction des besoins exprimés par les partenaires concernés par le projet.

Monsieur Jean Luc HOCHART, ayant constaté l'assèchement d'une dizaine de puits sur le territoire, s'inquiète de l'impact des forages. Monsieur Christian DENIS précise que l'étude a également pour objet de détecter ce genre de répercussions.

Pour finir, Monsieur Christian DENIS s'engage en tant que Président de la CLE à signer des contrats de ressource.

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offre Monsieur Christian DENIS propose au Comité Syndical :

- d'attribuer le marché de piézomètres et forages d'essais à la société Picardie Forages,
- d'autoriser le président à signer, avec le titulaire désigné ci-dessus, le marché et tous documents y afférent,
- d'accepter le plan de financement présenté ci-dessus,
- d'autoriser le Président à effectuer les demandes de subvention auprès des partenaires financiers,
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces de ce dossier,
- d'autoriser le Président à engager les dépenses prévues au budget primitif.

A l'unanimité le Comité Syndical a voté la délibération.

PERSONNEL

Question 5 : Remplacement de congé de maternité

Monsieur Christian DENIS donne lecture du projet de délibération

Vu, la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu, la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, 1^{er} alinéa ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement de fonctionnaires territoriaux indisponibles, notamment lors d'un congé de maternité.

Après délibération, le Comité Syndical autorise le Président à :

- recruter un agent contractuel pour le remplacement du congé maternité de Madame REGNIER à compter du : 17 septembre 2012 jusqu'au 31 mai 2013, dates pouvant être adaptées en fonction du congé réel,
- établir un contrat à durée déterminée dans le cadre de la réglementation en vigueur ; le niveau de recrutement et de rémunération du candidat retenu le seront selon la nature des fonctions concernées, son expérience et son profil,
- signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire,
- inscrire le crédit correspondant aux BP 2012 et 2013, chapitre 012

A l'unanimité le Comité Syndical a voté la délibération

Question 6 : Mise en place du temps partiel au sein du SmageAa pour les agents titulaires, stagiaires ou non titulaires.

Monsieur Christian DENIS donne lecture du projet de délibération.

Il rappelle le contexte réglementaire et précise que le Comité technique paritaire a été saisi le 19 juillet 2012.

Il précise que le dispositif réglementaire identifie deux situations de travail à temps partiel : temps partiel sur autorisation et temps partiel de droit.

Il propose au Comité Syndical d'instituer le temps partiel au sein du SmageAa et d'en fixer les modalités d'application suivantes :

- Le temps partiel sur autorisation

L'autorisation d'exercer les fonctions à temps partiel peut être accordée pour les quotités comprises entre 50 et 90 % d'un temps plein, à la demande des agents stagiaires titulaires et non titulaires (ayant travaillé à temps complet depuis plus d'un an au sein du SmageAa), et sous réserve des nécessités de la continuité et du fonctionnement du service. Cette demande doit être formulée 2 mois avant auprès de l'autorité territoriale.

Les autorisations seront accordées pour des périodes de 6 mois et seront renouvelables pour la même durée par tacite reconduction, dans la limite de 3 ans

Le nombre de jours de RTT des agents à temps partiel sera calculé au prorata du service à temps complet.

- Le temps partiel de droit

L'exercice des fonctions à temps partiel de droit est octroyé, à la demande des intéressés, pour raisons familiales (naissance ou adoption d'un enfant, soins donnés à son conjoint, un enfant ou un ascendant) aux agents stagiaires et titulaires à temps complet et à temps non complet ainsi qu'aux agents non titulaires employés dans la collectivité depuis plus d'un an de façon continue à temps complet.

L'autorisation d'exercer les fonctions à temps partiel sera accordée pour les quotités suivantes : 50 %, 60 %, 70 % et 80 % du temps plein (aucune autre possibilité n'est prévue par les textes).

Les autorisations seront accordées pour des périodes de 6 mois et seront renouvelables pour la même durée par tacite reconduction, dans la limite de 3 ans.

Le nombre de jours de RTT des agents à temps partiel sera calculé au prorata du service à temps complet

Monsieur Christian DENIS évoque enfin les conditions de modifications d'exercice du temps partiel ou de réintégration, modifications qui peuvent intervenir à la demande de l'intéressé ou du Président du SmageAa si les nécessités de service le justifient.

A l'unanimité le Comité Syndical institue le temps partiel au sein du SmageAa, à compter du 1^{er} septembre, selon les modalités exposées et autorise le Président à accorder les autorisations individuelles en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la délibération.

FINANCES

Question 7 : Modification budgétaire n°1

Monsieur DENIS donne lecture du projet de délibération.

- Une troisième campagne de matérialisation d'échelles limnimétriques sur le territoire du SmageAa sera réalisée sur l'année 2013. Un nivellement avant matérialisation s'avère nécessaire sur les communes de Clairmarais et de Houlle, pour un coût total de 364.78 € non prévu au budget primitif, ce qui nécessite un ajustement budgétaire en investissement à l'article 2318.
- Suite au départ en congés maternité de Madame Mélanie REGNIER, responsable administrative, il s'avère nécessaire de procéder à son remplacement pour une durée déterminée à compter du 17 septembre 2012. Ce remplacement nécessite un ajustement budgétaire en section de fonctionnement chapitre 012.
- Par délibération du 20 juin 2012, le SmageAa a décidé de recruter un technicien risque inondation. Ce recrutement nécessite l'achat d'un ordinateur supplémentaire. Un ajustement budgétaire en section d'investissement est donc nécessaire à l'article 2183.
- Le SmageAa prévoit d'acquérir un nouvel appareil photo qui demande un ajustement des crédits à l'article 2183.

Monsieur Christian DENIS propose donc la modification budgétaire suivante :

Désignation	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts
Investissement		
Dépenses : chapitre 020	- 1 804.78 €	
Dépenses : article 2318		+ 364.78 €
Dépenses : article 2183		+ 1 440 €
Fonctionnement		
Dépense : chapitre 022	- 8 600 €	
Dépenses : article 6451		+ 600 €
Dépenses : article 64131		+ 8 000 €

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve la modification budgétaire n°1.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DENIS évoque enfin certains sujets actuellement suivis par le SmageAa :

- Le SmageAa participe au groupe de travail menant des réflexions sur l'avenir de **l'Institution des wateringues**. Il s'agit de trouver des financements locaux pour fiabiliser la gestion à long terme des ouvrages à la mer.
- Un point est fait sur l'état d'avancement au 24/09/2012 du programme de mobilisation du champ d'expansion des crues.

Monsieur DENIS lève la séance à 19h40 et invite l'assemblée à prendre le verre de l'amitié offert par la commune d'Esquerdes.

Le président
Christian DENIS

